

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT AVIT DE TARDES**

**DELIBERATION N° 2021/07 DU 26 MARS 2021**

Portant sur le vote des taux des taxes directes 2021

Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 11
- En exercice : 11
- Présents : 09
- Représentés : 0
- Votants : 09
- Exprimés: 09
- Pour : 09
- Contre : 0
- 

Le Conseil Municipal de Saint Avit de Tardes s'est réuni le 26 mars 2021  
A 20 heures 00, dans la salle polyvalente (mesures sanitaires COVID19021) , selon  
convocation du 18/03/2021 sous la présidence de : LEGROS Pierrette, Maie.

Présents : CHABREDIER Sylvie, FOURNET Alain, GIRAUD David, LAFORGE Valérie,  
LAMY Roland, LEGROS Francis, LEGROS Gilles, VILLETTELLE Suzanne.

A été désigné secrétaire : GIRAUD David

Madame Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir procéder au vote  
des taux des taxes directes locales pour l'année 2021.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal reconduit pour l'année 2021 les  
mêmes taux que l'année 2020, soit :

- Taxe foncier bâti : 6, 73
- Taxe foncier non bâti : 35, 05

Fait et délibéré les : jour, mois, an que dessus.  
Pour copie conforme  
LE MAIRE, Pierrette LEGROS

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture le : 02/04/2021  
Et Affichage du : 06/04/2021